

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012034

Signataire : SD/AD

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées J 123, 124 et 130 situées 3 et 5 rue Schaeffer à Aubervilliers, appartenant à la Société BOUYGUES IMMOBILIER.

EXPOSE :

Dans le cadre de la réalisation, par la Société BOUYGUES IMMOBILIER, d'un programme composé de quatre bâtiments d'habitation, soit 99 logements, sur un terrain dit « îlot Schaeffer » (66 rue du Moutier, rue Schaeffer et rue Edgar Quinet) la Commune a délivré un permis de construire le 31 mars 2006.

Ce permis, à l'article 4, prévoit la cession gratuite de la partie de terrain grevée de l'emplacement réservé communal n°40 prévu au Plan d'Occupation des Sols, et ce jusqu'à hauteur de 10 % de la surface totale des parcelles grevées.

Aujourd'hui, au Plan Local de l'Urbanisme, il s'agit de l'emplacement réservé C 14, correspondant aux parcelles J 121, 122 (propriétés de la Commune), 123,124 et 130 (propriétés de la Société BOUYGUES IMMOBILIER).

Les parcelles cédées à la Commune sont les suivantes :

- J n°123 de 51 m2 située 5 rue Schaeffer
- J n°124 de 14 m2 située 5 rue Schaeffer
- J n°130 de 104 m2 située 3 rue Schaeffer

Le permis ayant prescrit la cession gratuite de ces parcelles, seuls les frais notariés seront à la charge de la Commune.

Les services de France Domaine ont été consultés et n'ont formulé aucune observation.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'acquisition à titre gratuit des parcelles J n° 123, 124 et 130 situées 3 et 5 rue Schaeffer à Aubervilliers, appartenant à la Société BOUYGUES IMMOBILIER.

Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2012034

Signataire : SD/AD

OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées J 123, 124 et 130 situées 3 et 5 rue Schaeffer à Aubervilliers, appartenant à la Société BOUYGUES IMMOBILIER.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aubervilliers, approuvé par une délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2010,

Vu le permis de construire n° 093 001 05 A 0025 délivré le 31 mars 2006 à la Société BOUYGUES IMMOBILIER,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 24 octobre 2012,

Considérant que l'article 4 du permis n° 093 001 05 A 0025 délivré le 31 mars 2006, prévoit la cession gratuite de la partie de terrain grevée de l'emplacement réservé communal n° 40 prévu au Plan d'Occupation des Sols, et ce jusqu'à hauteur de 10 % de la surface totale des parcelles grevées,

Considérant que désormais, au Plan Local de l'Urbanisme, il s'agit de l'emplacement réservé C 14, correspondant aux parcelles J 121, 122 (propriétés de la Commune), 123, 124 et 130 (propriétés de la Société BOUYGUES IMMOBILIER),

Considérant l'intérêt à acquérir les parcelles cadastrées J 123, 124 et 130 d'une superficie totale de 169m²,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées J 123, 124 et 130 situées 3 et 5 rue Schaeffer à Aubervilliers, appartenant à BOUYGUES IMMOBILIER.

DIT que l'acquisition s'effectuera à titre gratuit.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes, qui seront imputées au 203 -2112-824.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué